

DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION :

- **FICHE D'INFORMATIONS LEGALES**
- **TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS**
- **TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES**

**FICHE
D'INFORMATIONS
LEGALES**

Madame, Monsieur,

Vous avez choisi de confier la mission de vous assister à AKTIF+, professionnel réglementé et contrôlé et nous vous en remercions.

Vous voudrez bien trouver, dans la présente fiche d'informations légales, les éléments que vous devez garder en mémoire.

En effet, cette fiche est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller.

Elle résume toutes les informations légales que AKTIF+ vous communique dès le début de la relation.

Vous en souhaitant bonne réception,

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations respectueuses.

*Hervé de Galbert,
Président*

DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par AKTIF+ pour les finalités suivantes : gestion et suivi de votre relation avec la société AKTIF+ ainsi qu'avec les tiers impliqués dans cette relation ; réalisation d'études et d'analyses visant à améliorer nos produits et services ; participation à des programmes et animations ; prise de contact par email (ou autrement), prospection commerciale et proposition d'offres susceptibles de vous intéresser. Les documents que vous communiquez peuvent être dématérialisés dans le cadre de la gestion électronique des documents.

Nous ne recueillons que les informations nécessaires à leur traitement et les conservons pendant la durée de ce(s) traitement(s). Ces informations sont destinées à la société AKTIF+, en tant que responsable du traitement.

Elles sont enregistrées dans notre fichier clients/prospects. Elles peuvent également être communiquées aux partenaires, mandataires, prestataires, sous-traitants AKTIF+.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : donnees@theseis.fr ou AKTIF+ 34 rue Guersant 75017 Paris. Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

L'ENTREPRISE

AKTIF+, SAS au capital de 50 000€

AKTIF+ est une filiale de la société THESEIS.

SIREN : 408 310 670

NAF/APE : 6831Z

Siège : 34 rue Guersant 75017 PARIS

Tél : 05 62 477 477

STATUTS LÉGAUX ET AUTORITÉ DE TUTELLE

Votre intermédiaire est immatriculé au registre unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (**ORIAS**) sous le numéro 07028512 (Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes :

Conseiller en investissements Financiers (CIF) enregistré auprès de l'ANACOFI-CIF sous le numéro E002582 , association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, adresse courrier : 17, place de la Bourse 75082 PARIS Cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org. AKTIF+ agit en tant que Conseil en Investissement non indépendant au sens de l'article 325-5 du RGAMF. Activité contrôlable par l'AMF.

Courtier en assurances (COA) dans la catégorie courtier type B exerçant selon les dispositions de l'article L 521-2 du Code des Assurances, non soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec

une ou plusieurs entreprises d'assurances. Le niveau de conseil susceptible d'être fourni est de niveau 1. Adhésion à l'association professionnelle agréée par l'ACPR : ANACOFI-COURTAGE

Mandataire d'intermédiaire en opération de banques et service de paiement (MIOBSP) de niveau 1 du courtier THESEIS -33-43 avenue G. POMPIDOU 31130 BALMA – immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 12068535. Adhésion à l'association professionnelle agréée par l'ACPR : ANACOFI-COURTAGE

Les activités d'IAS et d'IOBSP sont des activités contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) dont l'adresse est 4 place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 et internet : <http://acpr.banque-france.fr/accueil.html>

Agent immobilier : Carte professionnelle « Transactions sur immeubles et fonds de commerce avec détention de fonds » n° CPI94012016000012188 délivrée par la CCI de Paris.

L'activité immobilière est contrôlable par la DGCCRF.

La Société AKTIF+ et votre conseiller en investissement financier disposent, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'**ANACOFI-CIF**, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant leurs diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.

Responsabilité civile professionnelle et garantie financière souscrites auprès de Liberty Mutual Insurance Europe SE, 42 Rue Washington - Immeuble Monceau 75008 Paris, sous le numéro ACX5BI003.

- Numéro de Police RCP (IAS- IOBSP – CIF -Démarcheur financier - Transaction immobilier) : ACX5BI003
- Numéro de Police GF (IAS - Transaction immobilière) : ACX5BI003

Les activités assurées et les montants de garantie sont les suivants :

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montant garantis par année d'assurance	Garantie financière
Intermédiaire en assurance	5 000 000€	5 000 000€	115 000€
CIF	600 000€	900 000€	
Démarcheur Financier	600 000€	900 000€	
Intermédiaire en opérations de banque ou Démarcheur Bancaire	500 000€	800 000€	
Transactions immobilières	1 000 000€	1 000 000€	110 000€

La Société AKTIF+ et votre conseiller en investissement financier se sont engagés à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr. Cette activité est contrôlable par l'AMF.

Notre cabinet prend en compte dans son processus de sélection des instruments financiers qui vont vous être proposés, les facteurs de durabilité tels que (choisissez le ou les facteurs de durabilité pris en compte dans votre processus de sélection des instruments financiers) :

- la lutte contre la corruption et les actes de corruption en signant une charte anti-corruption avec les producteurs de produits ;
- les questions environnementales, sociales et de personnel, en choisissant des producteurs de produits qui contribuent à la lutte contre le changement climatique et qui intègrent les facteurs ESG et ou ISR dans leurs politiques ;

- le respect des droits de l'homme, en choisissant des producteurs de produits qui affichent ce critère dans leurs politiques et processus de création de valeur.

Notre cabinet effectue une analyse large d'investissement.

PARTENAIRES, COMPAGNIES ET FOURNISSEURS

Vous trouverez ci-dessous la liste des principaux partenaires :

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
THESEIS	Courtier en assurances	Courtage en assurances	Rétrocessions de commission
CARDIF ASSURANCES	Compagnie d'assurances	Courtage en assurances	Rétrocessions de commission
SWISSLIFE	Compagnie d'assurances	Courtage en assurances	Rétrocessions de commission
VIE PLUS	Compagnie d'assurances	Courtage en assurances	Rétrocessions de commission
MMA	Compagnie d'assurances	Courtage en assurances	Rétrocessions de commission
ERES	Courtier en assurances	Courtage en assurances	Rétrocessions de commission
PRIMONIAL	Courtage en assurances Société de gestion	Convention de distribution et courtage en assurances	Rétrocessions de commission
URBAN	Société de gestion	Convention de distribution	Rétrocessions de commission
PRAEMIA REIM	Société de gestion	Convention de distribution	Rétrocessions de commission
NOVAXIA	Société de gestion	Convention de distribution	Rétrocessions de commission
FRANCE VALLEY	Société de gestion	Convention de distribution	Rétrocessions de commission
NEXTSTAGE	Société de gestion	Convention de distribution	Rétrocessions de commission
VOISIN	Société de gestion	Convention de distribution	Rétrocessions de commission
SOFIDY	Société de gestion	Convention de distribution	Rétrocessions de commission
LA FRANCAISE	Société de gestion	Convention de distribution	Rétrocessions de commission
ALTAREA IM	Société de gestion	Convention de distribution	Rétrocessions de commission
INVESTIS DOM	Ingénierie Financière	Protocole de collaboration	Rétrocessions de commission
FINANC'ILE	Ingénierie Financière	Protocole de collaboration	Rétrocessions de commission
CAISSE D'EPARGNE	Banque	Intermédiation en opérations de banque et services de paiement	Rétrocessions de commission
CFCAL	Banque	Intermédiation en opérations de banque et services de paiement	Rétrocessions de commission

Les partenaires sont sélectionnés lors de comités de gouvernance. Lors de ces comités, chaque produit est étudié en fonction de critères et axes définis, et notamment de notre marché cible.

Les noms des autres compagnies avec lesquelles le professionnel a un accord, seront communiqués sur simple demande au client.

AKTIF+ dispose d'un éventail restreint de types d'investissement afin de pouvoir répondre à toutes les demandes, tous les profils et objectifs de ses clients.

Notre cabinet prend en compte dans son processus de sélection des instruments financiers qui vont vous être proposés, les facteurs de durabilité tels que : des questions environnementales, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption

PROCESS ET DOCUMENTS REMIS

Dans le cadre de notre mission de conseil en investissement financier, nous vous remettrons ou demanderons de compléter et signer les documents suivants :

- Le document d'entrée en relations comprenant la fiche d'informations légales, la procédure du traitement des réclamations et le traitement des données personnelles,
- Le questionnaire permettant d'identifier votre situation et votre profil risque et de déterminer vos souhaits d'investissement,
- La lettre de mission, document par lequel vous nous mandatez,
- La convention RTO, en cas d'investissement dans des parts et actions d'OPC,
- Le rapport d'adéquation, document par lequel nous vous rendons compte de notre mission.

MODE DE FACTURATION ET RÉMUNÉRATION DU PROFESSIONNEL

AKTIF+ est susceptible de se rémunérer de plusieurs façons non cumulables détaillées ci-après. Le détail de la facturation et de la rémunération de AKTIF+ concernant votre investissement vous sera précisé sur la lettre de mission.

1. Honoraires en cas d'étude patrimoniale personnalisée sur demande du client :

Tarifs / Honoraires :

- | | |
|-------------------------------|---|
| ▪ Etude patrimoniale : | 120 € TTC/heure sur devis |
| ▪ Accompagnement : | 600€ HT/semestre soit 720€ TTC/semestre |
| ▪ Consultation patrimoniale : | 200€ HT/heure soit 240€ TTC/heure |

2. Rétrocessions de commission

La société AKTIF+ agit en tant que Conseil en Investissement non indépendant au sens de l'article 325-5 du RGAMF. Le conseil repose sur une analyse restreinte des différents types d'instruments financiers.

Dans ce cadre, le conseiller évalue un éventail restreint d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

Concernant les produits assurantiels, les frais d'entrée prélevés aux clients lors de la souscription sont, en principe, rétrocédés en intégralité à AKTIF+ sauf incompressible allant jusqu'à 0,25 %.

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise pourra être fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les supports choisis par le client.

3. Autres

AKTIF+ participe à des séminaires de formation dans le but de perfectionner les connaissances et compétences des collaborateurs. Elles sont dispensées par des organismes de formations ou par les partenaires.

TARIF COURTAGE IAS/IOBSP et Intermédiation Financière			Précisions
	Si HT	TTC (ou exo)	
IAS			Rétrocessions de commissions par les compagnies d'assurance
IOBSP	1200€		Honoraires de courtage

INTERMEDIATION IMMOBILIERE			Précisions
	HT	TTC	
Agent immobilier			Rétrocessions de commissions versées par le promoteur ou monteur de l'opération

COMMUNICATION

Le client peut contacter le service :

- Par écrit : Siège : 34 rue Guersant 75017 PARIS
- Par téléphone : 05 62 477 477
- Par mail : contact@aktifplus.fr

Fiche d'informations légales mise à jour en janvier 2025 annulant et remplaçant les autres versions en votre possession.

TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS

(Article 325-23 du RGAMF, recommandation ACPR du 9 mai 2022)

MODALITÉS DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation, le service réclamation de l'Entreprise peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier :

AKTIF+ Service réclamation

- Par écrit : Siège : 34 rue Guersant 75017 PARIS
- Par téléphone : 05 62 477 477
- Par mail : contact@aktifplus.fr

Votre conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter d'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximum entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

MÉDIATEURS

I – Médiateur compétent en cas de litige avec une entreprise

Adresse du Médiateur de l'ANACOFI :

Médiateur de l'ANACOFI

92, rue d'Amsterdam

75009 PARIS

II- Médiateurs compétents litiges avec un consommateur

Pour les activités de CIF :

Adresse du Médiateur de l'AMF :

M. Rémi BOUCHEZ

Médiateur de l'AMF

Autorité des marchés financiers

17, place de la Bourse

75 082 PARIS Cedex 02

<http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Champ-de-competences.html>

Pour les activités d'assurance :

La Médiation de l'Assurance

TSA 50110

75441 Paris Cedex 09

<http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

Pour les activités d'IOBSP et Immobilières

Médiation de la consommation - ANM Conso

2 rue de Colmar

94300 VINCENNES

www.anm-conso.com/site/particulier.php

TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

(RGPD - [DIRECTIVE 2016/680](#) du 27/04/2016)

Identité et coordonnées de l'organisme responsable du traitement de données

- Par écrit : Siège : 34 rue Guersant 75017 PARIS
- Par mail : contact@aktifplus.fr

Finalités du traitement

La collecte d'information qui sera faite ainsi que leur exploitation sont effectuées dans votre intérêt et ont pour finalité de permettre au professionnel de fournir un conseil adapté à votre problématique.

Nous ne recueillons que les informations nécessaires à leur traitement et les conservons pendant la durée de ce(s) traitement(s). Ces informations sont destinées à la société AKTIF+, en tant que responsable du traitement.

Elles sont enregistrées dans notre fichier clients/prospects. Elles peuvent également être communiquées aux partenaires, mandataires, prestataires, sous-traitants AKTIF+.

Les informations que vous communiquez peuvent être utilisées pour les finalités suivantes : gestion et suivi de votre relation avec la société AKTIF+ ainsi qu'avec les tiers impliqués dans cette relation ; réalisation d'études et d'analyses visant à améliorer nos produits et services ; participation à des programmes et animations ; prise de contact par email (ou autrement), prospection commerciale et proposition d'offres susceptibles de vous intéresser. Les documents que vous communiquez peuvent être dématérialisés dans le cadre de la gestion électronique des documents.

Caractère obligatoire ou facultatif du recueil des données

Vous pouvez également vous opposer, pour des motifs légitimes, au traitement des informations vous concernant. Néanmoins, dans ce cas, vous devez savoir que AKTIF+ ne sera plus en mesure de répondre à vos demandes.

La législation MIF 2 impose au CIF le recueil et la mise à jour d'informations suffisantes et régulières pour assurer le devoir de conseil à ses clients.

Destinataires ou catégories de destinataires des données

Vos données sont transmises au pôle ingénierie patrimoniales de la société AKTIF+ et de la société THESEIS. Elles seront transmises à ses partenaires offres afin de procéder à l'investissement que vous aurez choisi.

Vos données ne seront pas transférées vers un pays hors Union Européenne.

Durée de conservation des données

Selon la solution proposée, vos données seront conservées jusqu'à la purge du délai de réclamations client. Ce délai varie en fonction de la solution choisie et de la réglementation applicable à celle-ci.

Sur des produits d'assurances : maximum 5 ans après la fin de votre contrat souscrit par l'intermédiaire de AKTIF+.

Sur des produits immobiliers : maximum 10 ans après la fin de votre contrat souscrit par l'intermédiaire de AKTIF+.

Sur des produits bancaires : maximum 10 ans après la fin de votre contrat souscrit par l'intermédiaire de AKTIF+.

Droits des personnes : opposition, accès, rectification, effacement, limitation, portabilité

Pour exercer votre droit :

Par courrier :

AKTIF+ service juridique

- Par écrit : Siège : 34 rue Guersant 75017 PARIS
- Par mail : contact@aktifplus.fr

Vous pouvez vous opposer à leur communication à des tiers à des fins de prospection commerciale. Vous pouvez également vous opposer, pour des motifs légitimes, au traitement des informations vous concernant. Néanmoins, dans ce cas, vous devez savoir que AKTIF+ ne sera plus en mesure de répondre à vos demandes.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.